

Nom commercial : Golden Star**Code produit:** 90999**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 03.03.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 19.06.2020**Région:** CH**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****Golden Star****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit de nettoyage

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

Koch-Chemie GmbH

Einsteinstr. 42

D-59423 Unna

N° de téléphone +49-2303-9 86 70-0

N° Fax +49-2303-9 86 70-26

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d'Information Toxicologique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 3; H412

Eye Dam. 1; H318

STOT RE 1; H372

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH05



SGH08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, aromates (2-25%)

Alcools en C12-14, éthoxylés

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

Nom commercial : Golden Star**Code produit:** 90999**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 03.03.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 19.06.2020**Région:** CH

2-propylheptane-1-ol, éthoxylé

Mentions de danger

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H372

Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

Éléments d'étiquetage additionnels

Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents (annexe VII):

>= 15% hydrocarbures aromatiques

5-15% agents de surface anioniques

5-15% agents de surface non ioniques

<5% NTA (acide nitrilotriacétique) et ses sels

parfums

LIMONENE

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires		%
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		
1	Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, aromates (2-25%)				
	- 919-164-8 - 01-2119473977-17	Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 1; H372 Aquatic Chronic 3; H412 EUH066	>= 50,00	- < 70,00	% en poids
2	Alcools en C12-14, éthoxylés				
	68439-50-9 - - -	Aquatic Chronic 3; H412 Eye Dam. 1; H318	>= 5,00	- < 10,00	% en poids
3	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium				
	68411-30-3	Acute Tox. 4; H302	>= 5,00	- < 10,00	% en

Nom commercial : Golden Star**Code produit:** 90999**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 03.03.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 19.06.2020**Région:** CH

	270-115-0 - 01-2119489428-22	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 3; H412		poids
4	2-propylheptane-1-ol, éthoxylé			
	160875-66-1 - - -	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302	< 5,00	% en poids
5	nitrilotriacétate-de-trisodium			
	5064-31-3 225-768-6 607-620-00-6 01-2119519239-36	Acute Tox. 4*; H302 Carc. 2; H351 Eye Irrit. 2; H319	< 2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(*, **, ***, ****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
3	-	Acute Tox. 4; H302: C >= 65%	-	-
5	-	Carc. 2; H351: C >= 5%	-	-

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H372 -; système nerveux central; -

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
3	1080 mg/kg de poids corporel		
5	1740 mg/kg de poids corporel		

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. Pas de traitement par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact cutané

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Demander le conseil du médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Nom commercial : Golden Star**Code produit:** 90999**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 03.03.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 19.06.2020**Région:** CH

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Mousse; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NO_x); Oxydes de soufre (S_xO_y)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Utiliser un vêtement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. Tenir douche de secours à la disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Nom commercial : Golden Star**Code produit:** 90999**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 03.03.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 19.06.2020**Région:** CH

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs DNEL, DMEL et PNEC****valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium			68411-30-3 270-115-0	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	85	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	6	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	6	mg/m ³
2	nitrilotriacétate-de-trisodium			5064-31-3 225-768-6	
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	2,4	mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,8	mg/cm ²

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium			68411-30-3 270-115-0	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,425	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	42,5	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1,5	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,5	mg/m ³
2	nitrilotriacétate-de-trisodium			5064-31-3 225-768-6	
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	0,9	mg/kg
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,3	mg/kg
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique		
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	9,6	mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	3,2	mg/cm ²

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium		68411-30-3 270-115-0	
	Eau	eau douce	0,268	mg/L
	Eau	eau marine	0,0268	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,0167	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	8,1	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	6,8	mg/kg poids sec
	sol	-	35	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	3,43	mg/L
2	nitrilotriacétate-de-trisodium		5064-31-3 225-768-6	

Nom commercial : Golden Star**Code produit:** 90999**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 03.03.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 19.06.2020**Région:** CH

Eau	eau douce	0,93	mg/L
Eau	eau marine	0,093	mg/L
station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	270	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. Masque respiratoire, filtre combiné.
Filtre respirateur A2/P2

Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	néoprène		
Matériau approprié	nitrile		
Matériau approprié	Polychloroprène		
Épaisseur du matériel	>	0,3	mm
Temps de passage	>	120	min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat/Couleur	
liquide	
jaune; vert	
Odeur	
caractéristique	
pH	
Valeur	8,8 - 9
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	85 - 220 °C
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	

Nom commercial : Golden Star**Code produit:** 90999**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 03.03.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 19.06.2020**Région:** CH

Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	>	61	°C
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Inflamabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur		0,86	g/cm ³
Température de référence		20	°C
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	270-115-0
log Pow		1,4	
Température de référence		23	°C
concerne	pH 6,1		
Méthode	OECD 123		
Source	ECHA		
Viscosité			
Valeur		80	mPa*s
Température de référence		40	°C
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Le produit est stable à la température ambiante.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Nom commercial : Golden Star**Code produit:** 90999**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 03.03.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 19.06.2020**Région:** CH

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	Golden Star
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	270-115-0
DL50		1080	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
2	nitrilotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
DL50		1740	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë	
Donnée non disponible.	

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	nitrilotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
CL50		>	5 mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	270-115-0
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
2	nitrilotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
Espèces	lapin		

Nom commercial : Golden Star

Code produit: 90999

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 03.03.2021

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 19.06.2020

Région: CH

Source Évaluation	ECHA Non irritant		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	270-115-0
Espèces Méthode Source Évaluation	lapin OCDE 405 ECHA Effets irréversibles sur les yeux		
2	nitrilotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
Espèces Méthode Source Évaluation	lapin OCDE 405 ECHA irritant		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	270-115-0
Voie d'exposition	Peau		
Espèces Méthode Source Evaluation/Classement	cobaye OCDE 406 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	nitrilotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
Voie d'exposition	Peau		
Espèces Méthode Source Évaluation	cobaye OCDE 406 ECHA non sensibilisant		
Mutagenicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	270-115-0
Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	nitrilotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	270-115-0
Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	nitrilotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
Espèces Méthode Source Evaluation/Classement	rat OECD 416 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Nom commercial : Golden Star**Code produit:** 90999**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 03.03.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 19.06.2020**Région:** CH

Cancérogénicité			
Donnée non disponible.			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	270-115-0
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	nitrilotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
Voie d'exposition	dermale		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	par inhalation		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	270-115-0
CL50	Durée d'exposition	1,67 96	mg/l h
Espèces	Lepomis macrochirus		
Méthode	USA EPA, 1975		
Source	ECHA		
2	nitrilotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
CL50	Durée d'exposition	114 96	mg/l h
Espèces	Pimephales promelas		
Source	ECHA		
Toxicité sur les poissons (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	270-115-0

Nom commercial : Golden Star**Code produit:** 90999**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 03.03.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 19.06.2020**Région:** CH

sels de sodium			
NOEC		0,23	mg/l
Durée d'exposition		72	jour(s)
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	ECHA		
2	nitrotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
NOEC	>	54	mg/l
Durée d'exposition		224	jour(s)
Espèces	Pimephales promelas		
Source	ECHA		
Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	270-115-0
CE50		2,9	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	270-115-0
NOEC		1,18	mg/l
Durée d'exposition		21	
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		
2	nitrotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
NOEC		9,3	mg/l
Durée d'exposition		147	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	270-115-0
ErC50		127,9	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Scenedesmus subspicatus		
Méthode	88/302/EEC, C.11		
Source	ECHA		
2	nitrotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
ErC50	>	91,5	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	270-115-0
NOEC		2,4	mg/l
Durée d'exposition		72	jour(s)
Espèces	Scenedesmus subspicatus		
Méthode	88/302/EEC		

Nom commercial : Golden Star**Code produit:** 90999**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 03.03.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 19.06.2020**Région:** CH

Source	ECHA		
2	nitrilotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
NOEC		1,43	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodemus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	270-115-0
Valeur		85	%
Durée		29	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	nitrilotriacétate-de-trisodium	5064-31-3	225-768-6
Valeur		100	%
Durée		14	j
Méthode	OCDE 301 E		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	270-115-0
log Pow		1,4	
Température de référence		23	°C
concerne	pH 6,1		
Méthode	OECD 123		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations**Autres informations**

Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit

Nom commercial : Golden Star**Code produit:** 90999**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 03.03.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 19.06.2020**Région:** CH

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.
Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles

Nom commercial : Golden Star**Code produit:** 90999**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 03.03.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 19.06.2020**Région:** CH

s'appliquent lors de l'utilisation du produit.
Observer les restrictions d'emploi d'après les réglementations nationales tels que pour les jeunes ou les travailleuses mères (enceintes et allaitante)
Les agents de surface contenus dans ce produit sont conformes au règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Prescriptions nationales**Autres prescriptions**

Respectez l'ordonnance sur les produits chimiques, OChim (SR 813.11)

Respectez l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim (SR 814.81)

VOC Suisse: VOCV (SR 814.018)

Teneur en VOC	68,90 %
---------------	---------

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 764985